

## Entente concernant le crédit d'impôt favorisant l'emploi en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec

(année civile 2016 et années suivantes)

### Société admissible

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande le crédit d'impôt favorisant l'emploi en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec, et qui est **membre d'un groupe de sociétés associées** qui exploitent une entreprise dans un secteur d'activité décrit dans le certificat d'admissibilité qui lui a été délivré pour l'année civile visée. Vous devez remplir ce formulaire si, parmi ces sociétés associées, **au moins** une autre est admissible à ce crédit d'impôt.

vous devez fournir, s'il y a lieu, les renseignements sur ces sociétés figurant à la partie 4.1 du formulaire CO-1029.8.36.GP rempli pour la société qui demande le crédit d'impôt.

- Si le nombre de sociétés visées aux parties 2 à 6 dépasse celui prévu par ce formulaire, joignez une copie de ce dernier.
- Le représentant autorisé de chacune des sociétés admissibles doit signer le présent formulaire dûment rempli.
- Vous devez joindre ce formulaire et le formulaire CO-1029.8.36.GP à la *Déclaration de revenus des sociétés* (CO-17) de chacune des sociétés admissibles au crédit d'impôt.
- Pour plus de renseignements, consultez les articles 1029.8.36.72.82.16 à 1029.8.36.72.82.17 de la Loi sur les impôts.

### Renseignements importants

- Pour remplir ce formulaire, vous devez avoir à votre disposition les renseignements figurant à la partie 2 du formulaire *Crédit d'impôt favorisant l'emploi en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec* (CO-1029.8.36.GP) rempli pour chacune des sociétés associées admissibles au crédit d'impôt pour l'année civile visée. De plus, si la société est associée à une ou plusieurs sociétés non admissibles au crédit d'impôt,

## 1 Renseignements sur la société

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 01a <input style="width: 90%;" type="text"/>	Numéro d'identification 01b <input style="width: 90%;" type="text"/>	Dossier IC 0001
Nom de la société 02 <input style="width: 95%;" type="text"/>		Date de clôture de l'exercice 05 <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/> <input style="width: 20px;" type="text"/>

06 Année civile visée par la présente entente

## 2 Salaires admissibles des sociétés associées admissibles au crédit d'impôt

Remplissez les parties 2.1 et 2.2 en inscrivant les montants E, E.1, F et F.1 inscrits aux lignes 60 et 72 du formulaire CO-1029.8.36.GP rempli pour chacune des sociétés associées admissibles au crédit d'impôt, puis remplissez la partie 2.3. Inscrivez les montants négatifs entre parenthèses.

### 2.1 Salaires admissibles pour l'année civile visée

				<b>A</b> Tous les secteurs d'activité admissibles (montant E)	<b>B</b> Secteurs d'activité donnant droit au taux du crédit d'impôt le plus bas (montant E.1)
Nom des sociétés admissibles					
Société demandeuse		10			
1 <sup>re</sup> société associée	+	11			
2 <sup>e</sup> société associée	+	12			
Additionnez les montants des lignes 10 à 12. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.					
<b>Salaires admissibles pour l'année civile visée</b>			=	13	



## 2.2 Limite relative à l'augmentation de la masse salariale versée par les sociétés admissibles dans tout le Québec (montant admissible rajusté moins le montant de référence rajusté)

### Nom des sociétés admissibles

Société demandeuse

1<sup>re</sup> société associée2<sup>e</sup> société associée

Additionnez les montants des lignes 14 à 16. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.

**Limite relative à l'augmentation de la masse salariale versée  
par les sociétés admissibles dans tout le Québec =**

		<b>A</b> Tous les secteurs d'activité admissibles (montant F)		<b>B</b> Secteurs d'activité donnant droit au taux du crédit d'impôt le plus bas (montant F.1)	
	14				
+	15				
+	16				
	17				

## 2.3 Salaires admissibles versés par les sociétés associées admissibles

Inscrivez le **moins** élevé des montants des lignes 13 et 17.

**Salaires admissibles des sociétés associées admissibles**

		<b>A</b> Tous les secteurs d'activité admissibles		<b>B</b> Secteurs d'activité donnant droit au taux du crédit d'impôt le plus bas	
	18				
		<b>G</b>		<b>H</b>	

## 3 Limite relative à l'augmentation de la masse salariale versée par les sociétés associées dans tout le Québec

Inscrivez,

- dans la colonne A, le montant inscrit dans la colonne A de la ligne 88 du formulaire CO-1029.8.36.GP;
- dans la colonne B, le montant inscrit dans la colonne B de la ligne 88 du formulaire CO-1029.8.36.GP.

**Augmentation de la masse salariale des sociétés associées non admissibles**

Limite relative à l'augmentation de la masse salariale versée par les sociétés admissibles dans tout le Québec (montant de la ligne 17)

Additionnez les montants des lignes 19 et 20.

**Limite relative à l'augmentation de la masse salariale  
versée par les sociétés associées dans tout le Québec =**

		<b>A</b> Tous les secteurs d'activité admissibles		<b>B</b> Secteurs d'activité donnant droit au taux du crédit d'impôt le plus bas	
	19				
+	20				
	21				

## 4 Salaires admissibles à répartir entre les sociétés admissibles

Inscrivez le **moins** élevé des montants des lignes 18 et 21.

**Salaires admissibles à répartir entre les sociétés admissibles**

		<b>A</b> Tous les secteurs d'activité admissibles		<b>B</b> Secteurs d'activité donnant droit au taux du crédit d'impôt le plus bas	
	22				
		<b>X</b>		<b>Y</b>	



## 5 Répartition des salaires admissibles entre les sociétés associées admissibles

Remplissez les colonnes 1 à 3 du tableau ci-après en y inscrivant les renseignements demandés pour chacune des sociétés associées admissibles au crédit d'impôt.

Reportez le montant X à la ligne 25 (colonne 4) du tableau. Répartissez ce montant entre les sociétés admissibles au crédit d'impôt (lignes 26 à 28). La partie du montant X attribuée à une société ne peut pas dépasser le **moins** élevé des montants suivants :

- le montant inscrit pour elle dans la colonne A de la partie 2.1 de ce formulaire;
- le montant inscrit pour elle dans la colonne A de la partie 2.2 de ce formulaire.

Reportez le montant Y à la ligne 25 (colonne 5) du tableau. Répartissez ce montant entre les sociétés admissibles au crédit d'impôt (lignes 26 à 28). La partie du montant Y attribuée à une société ne peut pas dépasser le **moins** élevé des montants suivants :

- le montant inscrit pour elle dans la colonne 4 du tableau;
- le montant inscrit pour elle dans la colonne B de la partie 2.1 de ce formulaire;
- le montant inscrit pour elle dans la colonne B de la partie 2.2 de ce formulaire.

	1 Nom et adresse des sociétés associées admissibles	2 Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	3 Numéro d'identification	4 Répartition du montant X ( _____ \$)	5 Répartition du montant Y ( _____ \$)
25					
26	Société demandeuse				
27	1 <sup>re</sup> société associée				
28	2 <sup>e</sup> société associée				

Reportez la partie du montant X et la partie du montant Y, s'il y a lieu, attribuées à la société qui demande le crédit d'impôt aux colonnes A et B de la ligne 92 du formulaire CO-1029.8.36.GP rempli pour elle.

## 6 Entente entre les sociétés associées admissibles

Nous, représentants autorisés des sociétés dont le nom figure ci-dessous, convenons que, pour l'année civile visée, les salaires admissibles (montant X et montant Y) doivent être répartis comme il est indiqué aux colonnes 4 et 5 de la partie 5.

	Nom des sociétés associées admissibles	Signature du représentant autorisé	Titre ou fonction	Date
30	Société demandeuse			
31	1 <sup>re</sup> société associée			
32	2 <sup>e</sup> société associée			

